

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Progestérone Stricker ad us. vet., solution injectable pour animaux.

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient :

Substance active :

Progestérone 25 mg

Excipient :

Alcool benzylique 65 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable jaunâtre, huileuse et claire.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Pour animaux.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Dégénérescence kystique de l'ovaire, avec ou sans chaleur permanente ou nymphomanie. Menace d'avortement. Absence de cycles.

4.3 Contre-indications

Aucune.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Les animaux dont l'état est affecté par une maladie, des carences alimentaires ou d'autres facteurs peuvent ne pas répondre de manière adéquate au traitement.

Il est recommandé de s'assurer de la présence d'un cycle ovulatoire avant le traitement à la progestérone.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé pendant la gestation et la lactation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Animaux de grande taille :

Kystes ovariens : 12-20 ml (300-500 mg) intramusculaire, à répéter éventuellement au bout de 5 jours.

Menace d'avortement : 20 ml (500 mg) intramusculaire, à répéter au bout de 3 jours.

Animaux de moyenne et de petite taille : 1-2 mg/kg

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11 Temps d'attente

Tissus comestibles : 7 jours.

Lait : aucun.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: système urogénital et hormones sexuelles

Code ATCvet: QG03DA04.

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Le follicule une fois rompu se transforme en corps jaune, puis sécrète la deuxième hormone génitale, la progestérone. Celle-ci a pour fonction de transformer la muqueuse utérine de la phase de prolifération à la phase de sécrétion et de préparer l'utérus à la nidation de l'œuf. Etant un antagoniste de la folliculine, elle a pour rôle de mettre au repos l'utérus pendant la grossesse afin de protéger l'œuf fécondé. La progestérone provoque un blocage de l'hypothalamus (feed-back négatif) et par la suite, après la chute de la progestérone, une sécrétion accrue d'hormones hypothalamiques et hypophysaires (phénomène de rebond). Cet effet est mis à profit dans le traitement des kystes.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Sans objet.

5.3 Propriétés environnementales

Sans objet.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Alcool benzylique, oléate d'éthyle.

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune étude de compatibilité n'ayant été réalisée, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 1 mois.

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Etui avec bouteille de 100 ml en verre ambré de type 1 avec bouchon en caoutchouc.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA

Chemin de la Chatanerie 2

1023 Crissier

hotline@biokema.ch

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 35'773 010 Flacon de 100ml

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 22.03.1971.

Date du dernier renouvellement : 29.04.2019.

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

06.08.2020

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.